

SOMMAIRE

<u>11/103 – Exercice 2011 – Garantie d'emprunt en faveur de la SAIEM pour la réalisation d'emprunts PLAI des 86.184 euros et d'emprunts PLUS de 57.456 euros auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la réalisation d'une résidence pour jeunes – Rue Hoche</u>	<u>5</u>
<u>11/104 – Exercice 2011 – Convention entre la ville de Nogent et l'association UCN, Union des commerçants de Nogent, pour l'organisation de la braderie des commerçants du 25 au 26 juin 2011</u>	<u>7</u>
<u>11/105 – Demande de subvention parlementaire auprès de Mme PROCACCIA, sénatrice du Val de Marne pour l'acquisition d'un Fitness parc et d'un Parcours santé à installer sur les bords de la Marne en libre accès</u>	<u>8</u>
<u>11/106 – Acquisition de la parcelle sise 7 ter rue Auguste Péchinez.....</u>	<u>12</u>
<u>11/107 – Vente à la SAIEM de la parcelle cadastrée AI 129 sise 27 rue Hoche</u>	<u>13</u>
<u>11/108 – Avenant n°1 à la convention relative à la gestion et à l'exploitation du port de plaisance avec la société Fayolles et fils</u>	<u>18</u>
<u>11/109 – Mise à jour du tableau des effectifs suite à la refonte de la catégorie B issue des décrets n°2010-329 et 2010-330 du 22 mars 2010</u>	<u>21</u>
<u>11/110 – Modification du tableau des effectifs suit au tableau d'avancement de grade de l'année 2011</u>	<u>21</u>
<u>11/111 – Modification du tableau des effectifs.....</u>	<u>22</u>
<u>11/112 – Créations d'emplois saisonniers pour la période estivale</u>	<u>22</u>
<u>11/113 – Renouvellement de la convention pour une place exclusive au sein de la structure multi accueil la Maison Kangourou PN 2.....</u>	<u>23</u>

11/114 – Modification des tarifs d'inscription et de location des instruments du Conservatoire de musique et d'art dramatique Francis Poulenc et modification du règlement intérieur.....23

11/115 - Adhésion du département de l'Essonne au SIPPAREC au titre de la compétence développement des énergies renouvelables, transformation du SIPPAREC en syndicat mixte ouvert et modification des statuts du syndicat.....32

11/116 - Compte rendu des décisions du Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales34

Mairie de Nogent sur Marne

Conseil municipal

Réunion du 6 juin 2011

(La séance est ouverte à 20 h 10

sous la présidence de M. MARTIN, Maire de Nogent)

M. le Maire.- Nous allons ouvrir notre séance.

Et je vais procéder à l'appel.

(M. le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux)

Secrétaire de séance, je vous propose M. RASQUIN. Et en tant que modérateur, M. DELLMANN. Merci.

Pour débiter la séance; je vais passer la parole quelques instants à M. RASQUIN qui avait une petite communication, j'ai bien dit « petite », à nous faire en début de séance.

M. RASQUIN.- Merci Monsieur le Maire.

(Lecture) L'axe Sport pour tous impulsé en 2010 2011 dans le cadre des services à la population, mis en place par M. le Maire dans le cadre du centre nogentais d'initiation sportive, a permis de renforcer les liens de confiance qui réunissent les associations et la ville autour des valeurs du sport. C'est donc à l'occasion de la rénovation du stade et pour forger ensemble sa nouvelle image, que l'opération Stade en fête du 14 mai dernier a été organisée, réunissant plus de 15 associations sportives et proposant 4 heures d'initiation sportive encadrées et gratuites. Près de 400 Nogentais ont testé l'aventure au rythme d'un orchestre ambulante venu spécialement pour marquer la convivialité du sport en famille.

Pour compléter ce week-end sportif, la course pédestre Nogent Baltard a vu plus de 300 concurrents s'élancer à l'assaut du coteau de Nogent ce dimanche 15 mai dernier. Les représentants de nos villes jumelles de Siegburg, Yverdon et Boleslawiec ont fait bonne figure avec une mention particulière pour nos amis Suisses qui ont remporté les deux courses de 5 et 10 kilomètres. Le succès de cette manifestation sportive est dû majoritairement au soutien de la cinquantaine de bénévoles de nos associations nogentaises, l'UAI Nogent, bien sûr, assurant la partie technique, mais aussi les seniors du club Beauté Plaisance, ainsi que le Quadrille de Nogent et la Retraite sportive nogentaise. La participation de ces bénévoles associés aux équipes de la ville comme la police municipale, les services de la voirie pour assurer la sécurité du parcours ainsi que le service des sports, pour la partie animation des jeunes, a contribué au succès de cette fête sportive animée musicalement cette année par le Jazz Band du Conservatoire de Nogent.

Il est manifeste que le rapprochement inter associations et inter générations permet d'obtenir un dynamisme et une convivialité nécessaire à la réussite d'une manifestation pour le plaisir de tous, concurrents et organisateurs. Rendez-vous est pris pour un nouveau weekend sportif associant le Sport en fête et le Nogent Baltard les 12 et 13 mai 2012.

Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci bien.

Mme MUNZER.- Monsieur le Maire, chers collègues, simplement j'ai fait distribuer sur vos tables l'invitation pour la présentation de la saison 2011-2012 de la Scène Watteau et j'aimerais simplement avoir la possibilité et la chance de voir le plus grand nombre d'entre vous le 16 juin à 20 h 30. Je sais qu'il y a le conseil d'administration de la MJC à la même date. Je comprendrais si certains doivent assister au conseil, mais je serais à la Scène Watteau pour vous accueillir si vous voulez venir. Merci.

M. le Maire.- En fait, ils peuvent assister aux deux, s'ils le souhaitent.

Mme MUNZER.- Presque. En tout cas, ils peuvent nous rejoindre à la Scène Watteau après le conseil d'administration.

M. le Maire.- Exactement.

Très bien. Nous allons ouvrir la séance par le premier rapport.

11/103 – Exercice 2011 – Garantie d'emprunt en faveur de la SAIEM pour la réalisation d'emprunts PLAI des 86.184 euros et d'emprunts PLUS de 57.456 euros auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la réalisation d'une résidence pour jeunes – Rue Hoche

M. le Maire.- Dans le cadre de ce projet, vous l'avez sous les yeux, la Caisse des dépôts et consignations propose d'être le partenaire de la société d'économie mixte, ce qui ne nous étonne pas compte tenu des membres du conseil d'administration de cette société, pour le financement global de 143.640 euros garanti à hauteur de 100 % par la ville de Nogent. Nous avons reçu le 13 mai, c'est récent, une sollicitation pour cette garantie communale, afin de réaliser ces emprunts après que le conseil d'administration de la société d'économie mixte a délibéré dans ce sens. Vous avez dans le rapport l'ensemble du dispositif proposé par la Caisse des dépôts et consignations à la société d'économie mixte pour ces deux emprunts. Un emprunt est destiné à financer une partie de la réalisation des logements dits PLAI, prêt locatif aidé d'intégration, et une autre partie de logements sur les PLUS, prêt locatif à usage social. Vous savez que, dans la proposition qui avait été faite dans le cadre du plan local de l'habitat, les 95 logements qui vont être réalisés, se répartissent entre le premier type de logement et le second type, avec bien sûr des financements différents dans les deux cas. La ville garantirait à hauteur de 100 % les prêts à souscrire auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Sachant que le premier coup de pioche, si vous voulez parler du premier coup de pioche, Monsieur le président de la société d'économie mixte qui reste silencieux par déontologie, pourra répondre à des questions techniques.

M. FONTAINE.- Je voudrais simplement ajouter quelque chose. Ces prêts qui sont quand même relativement modestes, sont une toute petite partie du financement de cette résidence dont le budget est supérieur à 6 millions d'euros, 6.000.000 euros. IL y a plus de 50 % de subvention. C'est vraiment une résidence très sociale. Le reste, ce sont des emprunts du collecteur du 1 %, pour 40 % environ. Ce sont des prêts de la Caisse

des dépôts et consignations qui demandent la garantie de la collectivité. Le collecteur ne la demande pas.

M. le Maire.- Sans compter bien sûr les subventions que l'opération va recevoir.

M. FONTAINE.- Oui plus de 50 %, 53 %.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

Mme THOME.- Ces trois logements qui sont destinés à la ville seront-ils obligatoirement dédiés à des jeunes travailleurs ou à des ménages ?

M. le Maire.- M. FONTAINE va répondre.

M. FONTAINE.- Cette résidence est attribuée par la LJT qui va la gérer, avec laquelle nous avons passé une convention de location de longue durée. Ces logements bien entendu peuvent être proposés par Nogent mais pour des jeunes travailleurs en formation, c'est-à-dire, des jeunes qui ont entre 18 et 25 ans, et parfois jusqu'à 30 ans, mais vraiment en grande majorité entre 18 et 25 ans. Nous sommes donc engagés aussi bien la LJT, que la SAIEM, que l'Etat, par une convention tripartite qui sera surveillée bien entendu par l'administration de l'Etat pour que ces logements soient bien attribués selon ces principes.

M. le Maire.- Sachant que ces trois logements, sont quasiment dans un dispositif automatique. Lorsque la ville donne sa garantie, elle a en retour un certain nombre de logements pour lesquels elle propose de façon prioritaire des noms. Vous avez compris que trois logements, c'est au regard de la garantie d'emprunt qui est d'un montant assez bas quand on compare au coût du projet. Cela ne veut pas dire que les Nogentais ne bénéficieront que de trois logements puisque dans les candidatures à ces logements, n'importe qui et d'abord les Nogentais à qui nous ferons la communication, quand je dis les Nogentais ceux qui habitent à Nogent, qui sont travailleurs en formation, en activité et en formation. Cela ne se limitera donc pas à trois logements. Tout va dépendre de la façon dont les candidatures seront étudiées par la commission interne à la LJT.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. GEIB.- Ces trois logements sont-ils gérés concrètement par Valophis, par l'OPH ?

M. le Maire.- Non par la même société, la LJT qui gèrera l'ensemble.

M. FONTAINE.- La LJT, association pour le logement des jeunes travailleurs, est une association qui fonctionne dans le cadre de la Caisse des dépôts et consignations. Elle possède à l'heure actuelle plus de 6.000 logements en région parisienne. Il ne faut pas oublier que ce sont des logements qui sont attribués pour une durée de l'ordre de 6 mois et pas beaucoup plus. Rarement, on dépasse un an. C'est vraiment pour une rotation pour des stagiaires, des jeunes travailleurs en formation.

M. le Maire.- Très bien. Je vais mettre aux voix.

(Il est procédé au vote)

M. FONTAINE ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, par 28 voix pour, dont 8 pouvoirs (M. EYCHENNE, Mme NATAF, Mme MARTINEAU, M. SAJHAU, M. DEGRASSAT, Mme FONTAINE, Mme DEBAECKER, M. GILLES), et 1 abstention (M. ARAZI),

Merci beaucoup.

J'avais promis que M. FONTAINE nous dirait à quelle date il déclencherait les travaux. A priori, c'est plutôt au troisième trimestre.

M. FONTAINE.- Cela pourrait être à la fin du mois.

11/104 – Exercice 2011 – Convention entre la ville de Nogent et l'association UCN, Union des commerçants de Nogent, pour l'organisation de la braderie des commerçants du 25 au 26 juin 2011

M. le Maire.- Comme Mme MATRUCHOT est assez impliquée au niveau d'UCN, c'est Mme MUNZER qui va rapporter.

(Mme MUNZER présente la délibération)

M. le Maire.- Cette année, cette opération est-elle conjointe et se situe le même jour... ?

Mme MUNZER.- Que la foire aux Trouvailles, exactement. Comme l'an passé, d'ailleurs.

Mme MATRUCHOT.- (*hors micro*) Nous aurons une communication commune. Et puis, c'est la deuxième année que nous le faisons en même temps que la Foire aux Trouvailles. C'est une bonne idée.

Mme MUNZER.- En tout cas, l'an passé, les gens étaient contents. Il y a donc récurrence cette année.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

(Il est procédé au vote)

Mme MATRUCHOT ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Je vous remercie.

11/105 – Demande de subvention parlementaire auprès de Mme PROCACCIA, sénatrice du Val de Marne pour l'acquisition d'un Fitness parc et d'un Parcours santé à installer sur les bords de la Marne en libre accès

(M. RASQUIN présente la délibération)

M. le Maire.- Très bien. Y a-t-il des questions ?

M. GEIB.- Cette sénatrice se représente-t-elle aux élections sénatoriales de septembre ?

M. le Maire.- Tout à fait.

M. GEIB.- Doit-on considérer que c'est dans le cadre de sa campagne que vous nous faites cette proposition ? Pour la soutenir ?

M. le Maire.- Pas du tout. Ce n'est pas la première fois que M. CAMBON et Mme PROCACCIA interviennent de cette façon. On doit en être à la troisième proposition depuis leur élection. Et même, on aurait pu vous présenter cette délibération plus tôt. Il se trouve que l'on avait un peu de mal parce qu'en fait les conditions sont particulières. On ne peut recevoir ce type de subvention qu'à condition que cela ne dépasse pas 30 % du projet. Par conséquent, on cherchait puisqu'il y avait 20.000 euros de possible, un projet qui soit à la hauteur de ces 20.000 euros. M. RASQUIN avec le service sport jeunesse, a pensé qu'il était opportun de lancer ce projet qui était en attente jusqu'à présent et qui permettra, en libre accès, d'utiliser les dispositifs, les différentes stations qui seront créés sur le stade et aux abords du stade.

M. RASQUIN.- C'est essentiellement sur le stade. Ces équipements seront installés d'une manière discrète pour s'installer dans le paysage du stade. Il s'agit donc d'un parcours santé bois avec des agrès en bois, permettant des tractions de diverses formes, fléchés et puis avec indications : que fait-on à telle station, etc. Et puis un parcours Fitness avec des éléments métalliques qui reproduisent des mouvements alternatifs tels que l'on peut en trouver dans les salles de sport. Ce sera donc en plein air et ce sera avec accès gratuit évidemment à tout le monde. Ce n'est pas spécifique bien entendu aux associations sportives qui pourront s'en servir bien entendu mais ce sera en libre accès.

M. le Maire.- Très bien.

M. HIRT.- Je voudrais rebondir sur la question de M. GEIB. Il me semble avoir entendu que, ce soir, vous avez le pouvoir d'un des membres du groupe Nogent avec vous, qui est présidé par un membre du gouvernement. En imaginant même que la subvention de Mme PROCACCIA se fasse avec l'arrière pensée des élections, je pense qu'il y a l'un de vos bras qui ce soir devait voter pour. Ensuite, à titre personnel, je trouve quand même le pouvoir que vous avez reçu de Monsieur GILLES absent un peu surprenant. Cela dit, cela m'éclaire un peu sur ce qu'il s'est passé pendant les cantonales où un certain nombre de personnes proches du candidat M. GILLES ont distribué pour le candidat

de la gauche. Bon, ce soir on y voit plus clair. Je trouve cela quand même un peu triste pour vos colistiers qui, ce soir, ne sont pas représentés puisque, a priori, vous avez préféré prendre le pouvoir de M. GILLES.

M. le Maire.- Allez-y.

M. GEIB.- La moindre des choses, c'est de répondre à notre brave M. HIRT. Mon cher Stéphane, si j'ai souhaité ce soir prendre effectivement le pouvoir de M. GILLES, c'est qu'il me l'a demandé. Et puis, j'ai trouvé que la démarche était positive puisque l'ensemble de ses colistiers était absent. Cela dénote peut-être un rapprochement pour le futur. On verra, je ne sais pas. Je ne tire pas de plan sur la comète. En revanche, une chose est sûre. C'est moi qui prends les décisions de vote. En conséquence, il n'y a pas un bras qui fera une chose et l'autre bras qui fera autre chose. M. GILLES me fait confiance et considère que les décisions que je prendrai en matière de vote, seront les siennes. En conséquence, je n'ai pas... Si j'ai posé une question sur la sénatoriale, c'est volontaire. Il n'y a jamais, en politique on le sait très bien les uns et les autres, de choses faites par hasard. Quand une semaine avant la désignation des délégués, on présente un projet où une sénatrice UMP fait une proposition de subvention, comme d'autres le font dans d'autres communes...

M. le Maire.- Ah quand même ! Ce n'est pas spécifique à Nogent.

M. GEIB.- Bien sûr, je ne suis quand même pas naïf. Cela me fait plaisir de le signaler. Voilà.

M. le Maire.- Très bien. Ce genre d'échange détend un peu l'atmosphère.

Mme HESLOUIN.- Je voudrais faire la suggestion suivante. Il avait été question de rénover les bords de Marne. Il y a tout un projet de rénovation de ces bords de Marne. N'aurait-il pas été plus astucieux d'attendre cette rénovation et de prévoir d'équiper justement ces bords de Marne comme vous le prévoyez aujourd'hui ? N'est-ce pas un peu trop tôt par rapport à la démarche proposée l'année dernière en matière d'aménagement ?

M. le Maire.- L'un n'empêche pas l'autre. Et le projet concernant la rénovation de l'île de Beauté, est toujours prévu dans le cadre du budget de la communauté d'agglomération. Pourquoi a-t-il un peu de retard ?

Simplement parce qu'à la suite d'une présentation de ce projet, une nouvelle formulation de ce projet aux riverains, il y a maintenant deux ou trois mois, il est apparu qu'un certain nombre de remarques qui nous avaient été faites par les riverains, devaient être prises en compte. J'ai préféré retarder ce projet, discuter avec les riverains concernés pour que, dans quelques jours, une semaine ou quinze jours, nous sortions un projet définitif, mais vraiment amendé par l'avis des riverains.

Pourquoi ne pas mettre d'abord ce type de dispositif dans l'île de Beauté ? Simplement parce qu'il va servir bien sûr, il sera en libre accès. Mais sur le stade, vu le nombre d'associations, de clubs qui passent sur le stade, en matière d'entraînement pour certains ce serait une aide supplémentaire. Ce qui ne veut pas dire que, dans la promenade de l'île de Beauté, un autre type de dispositif ne sera pas prévu. Il faut faire attention aux libres accès. Il y a des dispositifs qui peuvent être dangereux pour certains enfants, par exemple. Nous préférons pour l'île de Beauté mettre des équipements accessibles à tout le monde alors que là, ceux qui seront prévus sur le stade, auront quand même une connotation un peu sportive en matière d'entraînement. L'un n'empêche pas l'autre, on fera les deux.

A titre indicatif, on me montrait que la proposition qui nous était faite, date de février, du 16 février.

Et puis nous n'avons pas eu encore de primaire Monsieur GEIB au sein de l'UMP. Mme PROCACCIA est candidate à la candidature. Mais nous sommes un certain nombre à respecter Mme PROCACCIA. Je dois vous avouer que l'on a une certaine tendresse pour Mme PROCACCIA et pour le travail qu'elle fait, notamment en matière sociale. Elle a travaillé beaucoup aux côtés de Martin HIRSCH sur les problèmes de solidarité et surtout aussi d'insertion.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Comme quoi, dès qu'il s'agit d'euros et de recettes, nous arrivons à nous retrouver. Merci.

11/106 – Acquisition de la parcelle sise 7 ter rue Auguste Péchinez

(M. FONTAINE présente la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

Je vous replace le dispositif dans le projet. L'ancien terrain de la famille CHERON-LEGENDRE, qui fait l'objet d'une opération en bordure de la voie Jaques Kablé, est constitué aux deux tiers d'un EVIP (espace réservé). Il était destiné, dans le plan d'occupation des sols, à un usage loisirs, jeux, etc. Dans la discussion que nous avons eue avec à la fois la famille CHERON-LEGENDRE, mais aussi avec le promoteur qu'elle avait retenu, nous avons réussi, vous le savez puisque cela est passé devant vous il y a quelques mois, à obtenir l'accord que la ville acquiert l'EVIP. Ce qui est toujours prévu bien sûr, puisque la délibération l'a sanctionné positivement. Cet EVIP va nous permettre de créer un espace de loisirs; notamment pour les centres de loisirs en semaine. Une partie de l'EVIP, dans le bas, côté Péchinez, sera réservée à une extension de la cour de l'école élémentaire Léonard de Vinci pour la partie jardin pédagogique notamment. L'ensemble, sauf bien sûr le jardin qui sera attribué à l'école Léonard de Vinci, le week end sera ouvert aux Nogentais à partir de la rue Jaques Kablé où un porche réservé à l'accès spécial du terrain est prévu dans le projet. Ce qui vous est proposé aujourd'hui, c'est la sortie côté Péchinez pour que les enfants de Léonard de Vinci, voire les centres de loisirs, puissent sortir par l'arrière, pour aller notamment à la piscine, au stade, à tous les ensembles qui sont dans le bas de Nogent. Voilà l'idée et la raison pour laquelle nous avons décidé d'acquérir cette parcelle qui est un petit couloir de sortie.

Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Il n'y a pas de question.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Merci beaucoup.

11/107 – Vente à la SAIEM de la parcelle cadastrée AI 129 sise 27 rue Hoche

M. le Maire.- Cette délibération consiste à présenter la vente à la société d'économie mixte de la parcelle au 27 rue Hoche. C'est un gros pavillon que la ville a réussi à acquérir il y a quelques années en vue justement de l'opération qui vous a été présentée tout à l'heure au niveau de la garantie d'emprunt. Je pense notamment à la construction de la résidence pour jeunes actifs en formation. Il était prévu de rétrocéder ce pavillon à la société d'économie mixte pour qu'elle puisse réaliser son opération. Cette parcelle représente une surface habitable d'environ 110 mètres carrés mais une superficie au niveau du terrain de 170 mètres carrés. Le service des Domaines avait évalué l'immeuble à un montant de 390.000 euros. Une promesse de vente avec la SAIEM était devenue caduque suite au délai d'instruction de ce projet. Depuis, la commune a procédé à la démolition de ce pavillon. Et nous vous proposons d'aller dans le sens qui était prévu au départ c'est-à-dire de vendre à la société d'économie mixte cette parcelle au prix prévu à l'époque de 390.000 euros, prix hors taxes. La TVA étant à 5,5, le prix T.T.C. est donc de 411.000 euros.

Y a-t-il des questions ?

M. ARAZI.- J'ai deux questions. La première, y a-t-il un risque pour la santé des jeunes travailleurs sachant que la maison qui va être vendue, se trouve juste à côté de la zone de très forte contamination au radon de l'ancien local de l'Entraide ? Deuxième question, y a-t-il un risque financier pour la commune ? En pages 62 du document, il est indiqué c'est la ville qui supporterait les éventuels éliminations des déchets.

M. le Maire.- Dans toute vente de foncier, de propriété, c'est toujours le vendeur qui assume la qualité de l'espace qui est vendu. En d'autres temps, une propriété avait été vendue par la ville dans le cadre de la ZAC Albert 1^{er}, un terrain qui était situé d'ailleurs rue Kléber. Ce terrain était connu comme étant contaminé. C'est la ville qui a décontaminé le terrain, une fois la vente effectuée. C'est toujours au propriétaire du terrain de décontaminer un terrain. Les risques existent à n'importe quel moment, quand on vend un terrain. Il est préférable par conséquent de savoir si le terrain que nous vendons est libre de toute contamination.

Je reviens à la première question que vous posiez. La réponse à votre première question, c'est oui. S'il y a bien un risque de contamination sur ce terrain, c'est le pont de Nogent avec les émanations de gaz tous les jours, qui montent à des niveaux particulièrement importants. Alors là, c'est vrai, il y a un risque. Au niveau de la contamination dont vous parlez, nous avons pris nos garanties puisque le terrain a été vendu et dans le cadre de l'acte de vente, quand la ville a acheté ce terrain, je ne sais plus à quelle page une mention indiquait l'absence de contamination. En tout cas, nous avons demandé que des mesures soient faites sur ce terrain. Pourquoi ? Parce que situé pas trop loin a priori du site Marie Curie.

M. DELLMANN.- C'est page 62. Monsieur ARAZI, je vous redonne lecture du paragraphe que je vous avais déjà indiqué lors de la commission des finances. *Par un courrier de l'institut de la protection et de la sûreté nucléaire en date du 24 septembre 1996, duquel il résulte ce qu'il suit : les concentrations radon mesurées dans votre maison sont inférieures aux recommandations européennes. Cela vous convient-il ?*

M. le Maire.- Les mesures avaient été faites. Pour nous, cela nous convient.

M. ARAZI.- Je peux prendre la parole ?

M. le Maire.- Mais oui, allez-y.

M. ARAZI.- On a eu ce débat en commission des finances. Comme je vous l'ai indiqué, vous l'avez dit, ce sont des mesures qui datent de 1996, donc des mesures anciennes. J'avais souhaité que nous fassions de nouvelles mesures puisque nous sommes en plein projet de décontamination de l'ancienne école Marie Curie. A ce titre d'ailleurs, j'ai noté avec intérêt que le préfet du Val de Marne et l'Etat étaient particulièrement investis sur la notion d'être attentif au risque pour la santé. Je ne comprends pas pourquoi, alors que ce terrain jouxte vraiment un endroit extrêmement contaminé au radon, et que l'on ne voit pas apparaître sur la cartographie, nous ne faisons pas des mesures, en tout cas nous ne prenons pas un minimum de transparence pour que cette...

M. le Maire.- La transparence ? S'il vous plaît.

M. ARAZI.- Je sais, c'est un sujet récurrent.

M. le Maire.- A force de l'utiliser ce terme, vous allez finir de faire en sorte qu'il ne dise plus rien. Où est la transparence Monsieur ARAZI ?

M. ARAZI.- En tout cas, là elle n'y est pas. Je vous redemande et cela me paraît normal que ce soit acté au débat.

M. le Maire.- Nous vous avons répondu, d'accord ?

M. ARAZI.- Je souhaite que soit acté au débat. Il aurait été normal...

M. le Maire.- Non, il n'y a pas de débat Monsieur ARAZI.

M. ARAZI.- Il aurait été normal...

M. le Maire.- Il n'y a pas de débat, Monsieur ARAZI.

M. ARAZI.- Si, là on est dans le débat.

M. le Maire.- Non, la réponse vous l'avez. C'est non. Nous nous contentons des mesures qui ont été faites en 1996 et jusqu'à preuve du contraire, le radon ne pousse pas. Le radon ne se développe pas avec le temps. Depuis 1996, il n'a pas bougé. Bien au contraire, s'il y avait eu contamination, elle serait plus faible puisqu'au fil des années il y a extinction de la contamination radioactive. Le radon, il n'y en a pas et il n'y a aucune raison de refaire des mesures sur un terrain où la mesure de 1996 définit qu'il n'y a pas de radon sur ce terrain. C'est clair.

M. ARAZI.- Si vous me permettez, je demanderai au préfet de nous affirmer la même chose. Merci.

M. le Maire.- Bien sûr, vous êtes le chevalier blanc pour les antennes, pour le radon, pour tout cela. A force de remettre tout en cause, quand vous sortez de chez vous, vous arrive-t-il de vous poser la question des risques que vous prenez, ne serait-ce qu'en faisant le premier pas sur le trottoir ? Il faudra savoir une chose Monsieur ARAZI. Ces remarques, vous les faites pour briller en société ? Pour empêcher un projet qui, jusqu'à preuve du contraire, est bien cadré, bien encadré d'ailleurs au plan à la fois financier, au plan social, au plan qualité de l'environnement ? Je ne sais pas pourquoi tout cela. La transparence, qu'est-ce que c'est ? C'est qu'il y ait, dans un acte, une information comme quoi les mesures ont été effectuées. Sur ce, chatouillez ce dossier, chatouillez ce dossier

pour tout le quartier, et j'accéderais à la demande qui a été faite par l'ASN il y a un certain nombre de mois pour soutenir une demande qui consisterait à faire des mesures dans tout le quartier, chez tous les propriétaires, de toutes les propriétés de la rue Marceau. Chiche ! Eh bien, demandez...

M. ARAZI.- C'est une menace ? C'est quoi ?

M. le Maire.- Non, ce n'est pas une menace. Où avez-vous vu des menaces ?

M. ARAZI.- J'insiste sur le fait que nous avons, dans cette assemblée, la responsabilité des décisions que nous prenons à la fois sur le plan de la santé et sur le plan des finances. Et je vous engage...

M. le Maire.- Et "je" !

M. ARAZI.- Eh oui, parce que je m'exprime à titre d'élu.

M. le Maire.- Que veut dire tout cela ? Ce qui est certain, c'est que je considère que la responsabilité de chacun, la propriété privée, dans un pays comme notre démocratie républicaine, cela existe encore. Jusqu'à preuve du contraire quand il n'y a pas de risque avéré et quand il n'y a pas de risque annoncé au plan de l'histoire d'une propriété, il n'y a aucune raison d'imposer à un propriétaire, oui il n'y a aucune raison...

M. ARAZI.- (*hors micro*) Non, on est sur une école sur laquelle il y a une contamination au radon.

Mme MUNZER.- Mettez votre micro, Monsieur ARAZI, sinon la prise de son ne sera pas bonne.

M. ARAZI.- Excusez-moi. On est sur une école. On a quand même construit une école sur un terrain contaminé au radon, sur lequel on découvre en plus que l'on a 132 mètres cubes d'amiante. C'est-à-dire que l'on a fait vivre ces enfants et travailler le personnel dans des conditions de risque pour leur santé. Et aujourd'hui, vous venez...

M. le Maire.- Que venez-vous de raconter ? Vous refaites une histoire qui est terminée.

M. ARAZI.- Non, je ne refais pas l'histoire. Il me semble qu'il aurait été tout à fait normal, sur des mesures qui datent de 1996, qu'au moment où nous faisons cette cession, nous nous assurons que ce terrain n'était pas contaminé. Vous ne voulez pas l'entendre. C'est votre droit. Un certain nombre de gens ...

M. le Maire.- Qui ?

M. ARAZI.- De Nogentais.

M. le Maire.- Qui en dehors de vous ? Expliquez-nous.

M. ARAZI.- Un certain nombre de Nogentais attendent une autre façon de...

M. le Maire.- Oui, c'est vrai, ils vous ont démontré...

M. ARAZI.- Que cela vous déplaît ou pas, c'est l'attente aujourd'hui....

M. le Maire.- Monsieur ARAZI...

M. ARAZI.- C'est l'attente aujourd'hui d'un certain nombre de Nogentais.

M. le Maire.- Non, d'un certain nombre de vos amis nogentais.

Vous savez, cela m'est égal que vous pensiez cela ou pas. Ce n'est pas le problème pour moi. Nous vous écoutons. Vous l'avez dit une première fois en commission. Vous le répétez aujourd'hui en utilisant des termes pompeux sur le fait qu'en fait nous sommes des irresponsables parce que nous allons vendre ce que possède la ville de la main droite à la main gauche, à la société d'économie mixte, un terrain qui a été vérifié en 1996. Mais savez-vous ce qu'est le radon ? Il va falloir que je vous explique. Le radon n'évolue pas comme vous le pensez. Personne n'a eu l'idée saugrenue d'aller contaminer le terrain pendant que vous tourniez le dos. C'est le même terrain que nous avons acheté, que nous cédon à la société d'économie mixte, avec bien sûr des garanties qui sont celles qui sont inscrites dans l'acte de vente. Point.

Je vais même vous raconter une chose que l'on n'a pas eu encore le temps de dire au comité qui est en charge du suivi de la contamination. Dans les premiers travaux, parce que la décontamination a commencé, il apparaît que l'on atteint très vite et beaucoup moins profond que prévu, les valeurs qui nous sont imposées par l'ASN. Comme quoi, vous voyez que, dans un terrain qui n'avait pas du tout de contamination, il n'y a aucune raison que le radon passe par-dessus la barrière et aille contaminer la maison d'à-côté. Il n'y a que dans les dessins animés que l'on voit cela. Ce n'est pas ainsi que cela se passe.

Le débat est terminé. C'est clair. Vous avez votre réponse. Nous avons nos garanties. Par conséquent, je vais demander à l'ensemble du Conseil municipal de se prononcer sur cette cession.

(Il est procédé au vote)

M. FONTAINE ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, par 28 voix pour, dont 8 pouvoirs (M. EYCHENNE, Mme NATAF, Mme MARTINEAU, M. SAJHAU, M. DEGRASSAT, Mme FONTAINE, Mme DEBAECKER, M. GILLES), et 1 vote contre (M. ARAZI),

Merci. Monsieur FONTAINE, votre parcelle est constituée pour pouvoir commencer les travaux la semaine prochaine.

M. FONTAINE.- Merci Monsieur le Maire.

M. le Maire.- Vous m'avez bien dit la semaine prochaine ?

M. FONTAINE.- A la fin du mois.

M. le Maire.- A la fin du mois, pardon.

11/108 – Avenant n°1 à la convention relative à la gestion et à l'exploitation du port de plaisance avec la société Fayolles et fils

(M. PASTERNAK présente la délibération)

M. le Maire.- Très bien. Y a-t-il des questions sur ce rapport ?

Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de vous déplacer durant les derniers jours sur le port. Vous avez peut-être aperçu les soucis que nous avons au plan contamination par des produits qui avaient imprégné les terrains à une autre époque. Suite à la montée du niveau de la Marne, l'eau avait dilué ces produits. En effet, nous avons été amenés à faire face à une montée des eaux très importantes durant les derniers mois. Après avoir isolé cette contamination, nous avons réussi à créer une barrière entre les terrains et la Marne dans l'hémicycle. Les travaux qui ont été réalisés, sont donc particulièrement efficaces. Ce qui nous a permis de lever la protection et les barrages pour remettre en état l'hémicycle d'eau. La présence bien sûr d'un jet d'eau demandé dans le cadre de la DSP a permis de confirmer la qualité de l'eau de l'hémicycle. Par la suite, il nous faudra aller plus loin et remettre en cause les sous-sols des terrains qui sont sous l'hémicycle même, sous les gradins. Ce sera une autre opération que nous verrons beaucoup plus tard parce que cela nécessitera une immobilisation de ce site pendant beaucoup plus de temps. Mais l'installation de la société Fayolles en tant que délégataire de la ville se poursuit correctement et les travaux devraient se terminer pour l'inauguration. Les travaux d'installation, tout ce qui a été demandé à la société Fayolles, dans le cadre de sa DSP, devraient être terminés à la fin du mois de juin.

Y a-t-il des questions ?

M. GEIB.- Concernant le transfert de contrat de délégation de services publics, s'est-on engagé auprès de la société Fayolles et fils à une sorte de garantie en cas de problème de la société Fayolles Plaisance ? On a une entité juridique différente. Je ne sais pas, si elle avait un problème de faillite ou autres, y a-t-il engagement de la société Fayolles et fils de reprendre les obligations ? Que cela l'arrange, je peux le comprendre mais la décision que l'on avait prise, c'était vis-à-vis de la société mère.

M. le Maire.- C'est dans la loi. Le partenaire peut être amené, avec les mêmes garanties, à céder l'une de ses filiales. La société Fayolles protège quand même la société Fayolles Plaisance. C'est bien cela ?

M. DAVID.- Oui.

M. DELLMANN.- C'est la société mère à 100 %. Elle a donc une responsabilité vis-à-vis de sa filiale, d'une part. D'autre part, c'est simplement pour un problème d'exploitation, de gestion. On a eu exactement le même problème avec Vert Marine quand elle a constitué une filiale de façon à pouvoir mieux identifier les recettes et les dépenses et isoler la gestion. C'est pratiquement systématique quand on a une délégation de services publics.

M. GEIB.- Bien sûr, mais ce n'est pas à un avocat que je vais apprendre que ce qui est écrit est plus certain que ce qui est dit. La société mère...

M. le Maire.- Je vous interromp. C'est écrit dans les obligations dans le contrat.

M. GEIB.- D'accord, c'est bien écrit.

M. le Maire.- Vous pouvez le demander, on vous le montrera. C'est écrit dans le contrat.

M. DAVID.- De plus, c'est la notion juridique de la confusion de patrimoine. Si la société fille à 100 % de la société mère avait des difficultés, il est évident que le juge irait rechercher la responsabilité pleine et entière et à 100 % de la mère.

M. le Maire.- A titre d'information, c'est inscrit dans le contrat page 74 de l'avenant : *les parties conviennent que la société Fayolles Plaisance est substituée à la société Fayolles et fils dans l'ensemble des droits et obligations résultant de conventions de délégations de services publics pour la gestion et l'exploitation du port de plaisance.* Elle reprend donc l'ensemble au titre de société filiale.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

La société Fayolles Plaisance gère aussi au plan plaisance, le port de l'Arsenal et le port de la Vilette. Cela veut dire qu'au plan de la gestion,

c'est beaucoup plus cohérent que ce soit elle qui prenne en charge le port de plaisance de Nogent.

Je vous remercie.

11/109 – Mise à jour du tableau des effectifs suite à la refonte de la catégorie B issue des décrets n°2010-329 et 2010-330 du 22 mars 2010

(Mme GASTINE présente la délibération)

M. le Maire.- Merci. Y a-t-il des questions ?

M. GEIB.- Une petite observation. On a l'impression qu'il est dégradé. Il était en classe supérieure et il passe en deuxième classe.

M. le Maire.- C'est parce qu'il n'a pas mis assez de procès-verbaux. C'est une sanction !

Mme GASTINE.- Oui mais principal.

M. le Maire.- Principal, Monsieur GEIB. C'est beaucoup plus important.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

11/110 – Modification du tableau des effectifs suit au tableau d'avancement de grade de l'année 2011

(Mme GASTINE présente la délibération)

M. le Maire.- Chacun l'a sur le rapport de toute façon. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? C'est un équilibre permanent dans la gestion du tableau des effectifs.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

11/111 – Modification du tableau des effectifs

(Mme GASTINE présente la délibération)

M. le Maire.- Merci. Y a-t-il des questions ?

M. GEIB.- L'adjoint technique qui passe gardien de police était-il déjà gardien de police avant ou est-ce un tour de passe-passe pour mettre un gardien de police en plus ?

M. le Maire.- Non, c'était un ASVP qui bascule. Les ASVP peuvent passer des concours, ce qui leur permet d'avancer. Il ne mettra peut-être plus en permanence, il ne sera plus au stationnement payant pour vérifier si les horodateurs sont dépassés.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

11/112 – Créations d'emplois saisonniers pour la période estivale

(Mme GASTINE présente la délibération)

M. le Maire.- Bien. Tous les ans, nous faisons la même opération.

Mme HESLOUIN.- Je voulais simplement savoir si c'était la même chose que l'année dernière, si l'on arrivait au même nombre total et à la même répartition.

M. le Maire.- A un poste près, on est à peu près pareil. On pourra vous donner ce que l'on avait l'année dernière. On est à peu près dans les mêmes eaux. Tout à l'heure, Mme GASTINE, par souci d'aller vite, a fait des additions entre juillet et août. En fait, il faut diviser.

Mme GASTINE.- Pour la voirie par exemple, il y en a trois en juillet, trois en août et deux en septembre.

M. le Maire.- La totalité n'est pas pour les trois mois.

Mme GASTINE.- C'est huit en tout. Il y en a dix neuf et trente deux pour les centres de loisirs.

M. le Maire.- Cela nous permet d'ailleurs de donner la possibilité à plus de jeunes d'avoir un travail pendant l'été. Sinon, on aurait pu garder la même personne trois mois, ce que nous ne souhaitons pas faire tous les ans.

Y a-t-il d'autres questions ?

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, Je vous remercie.

11/113 – Renouvellement de la convention pour une place exclusive au sein de la structure multi accueil la Maison Kangourou PN 2

(Mme DELANNET présente la délibération)

M. le Maire.- Merci. Y a-t-il des questions ? On a réussi à les attribuer, ces places ?

Mme DELANNET.- Il n'y a pas de problème !

M. le Maire.- Aucun problème, c'est sûr !

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, Je vous remercie.

11/114 – Modification des tarifs d'inscription et de location des instruments du Conservatoire de musique et d'art dramatique Francis Poulenc et modification du règlement intérieur

(Mme MUNZER présente la délibération)

M. le Maire.- Nous avons pris l'engagement d'intégrer le quotient familial dans les inscriptions au Conservatoire. Certains nous disaient, avec juste raison, que les tarifs étaient élevés comparés à d'autres écoles de musique qui nous entourent.

Mme MUNZER.- C'était vrai.

M. le Maire.- Il était évident que nous ne pouvions pas rester sans réagir car c'est un engagement que nous avons pris de mettre, le moment venu, s'il y avait municipalisation, ce dispositif en place en le créant de façon simple et en limitant le nombre de catégories à quatre pour que ce soit facile à gérer. C'est une première proposition qui est faite pour cette première année que nous considérons comme expérimentale. Il fallait délibérer aujourd'hui, pour que ce soit effectif à partir de septembre, au moment des inscriptions qui commencent presque.

Mme MUNZER.- Il y a déjà les réinscriptions, évidemment.

M. le Maire.- Sachez que nous avons maintenu, mais Mme MUNZER pourrait l'ajouter, les tarifs dégressifs quand il y a plusieurs inscriptions des membres d'une même famille.

Mme MUNZER.- 15 % au deuxième et 25 % au troisième, exactement comme avant. En fait, il n'y a rien de changer à part les trois catégories inférieures du quotient, rajoutées pour les instruments des enfants de moins 26 ans.

M. le Maire.- Deux choses importantes. La première, c'est que le calcul du quotient sera basé sur le calcul de la Caisse d'allocations familiales. Elle intègre d'ailleurs l'APL dans les chiffres qui sont donnés. On ne demandera donc pas un nombre de documents importants. Le simple document de l'attestation en fait de la Caisse d'allocations familiales servira à calculer le quotient sur lequel seront calculés les tarifs. C'est le premier point.

Le deuxième point, très important aussi...

Mme MUNZER.- Le CCAS.

M. le Maire.- Exactement. Alors, allez-y Madame MUNZER.

Mme MUNZER.- Non, je vous en prie.

M. le Maire.- Non, enchaînez, c'est votre rapport.

Mme MUNZER.- Simplement, le CCAS de la ville pourra aussi, en plus, prendre en charge sur demande une partie du coût de l'inscription pour les revenus les plus faibles, avec évidemment une étude au cas par cas, prise en compte des charges de logement, etc. Cela pourra être mis en place au cas par cas.

M. le Maire.- Donc...

Mme HESLOUIN.- Il faudra prendre une délibération au CCAS. Elle n'a pas été prise, à ma connaissance.

M. le Maire.- Non pas encore.

Mme MUNZER.- C'est prévu au prochain conseil.

M. le Maire.- Madame HESLOUIN, comme vous faites partie du CCAS, vous avez raison de le dire. Il fallait d'abord que la ville crée le besoin pour que le CCAS délibère. Notre objectif, que ce soit pour le Conservatoire qui est maintenant municipal, pour la restauration scolaire, pour les centres de loisirs, le périscolaire, n'est pas de pratiquer des tarifs pour toutes les catégories sociales mais simplement pour un certain nombre de catégories sociales, avec en joker le CCAS pour le cas où certaines familles, au plan de leur niveau de revenus, ne pourraient pas accéder à certains de ces services. Nous passerons par le secteur social pour bien isoler la partie fonctionnement du service, de l'aide sociale. Cela veut dire que le CCAS va être amené à prendre un peu plus sa part dans l'aide sociale pour les services municipaux. Progressivement, il y aura beaucoup plus de clarté dans l'utilisation des ressources de la ville au niveau aide sociale pour accéder à un certain nombre de services.

M. GEIB.- Je voulais être sûr d'avoir bien compris. Dans les activités ou vous avez mis en place le quotient familial, le montant le plus élevé donc qui va servir de tarif, c'est celui qui était pratiqué aujourd'hui.

Mme MUNZER.- Exact.

M. GEIB.- C'est bien cela. C'est-à-dire que personne ne paiera plus cher qu'aujourd'hui. OK. Autre question, pourquoi dans les parties où il n'y a pas de quotient familial, avons-nous les non Nogentais qui paient le même prix que les Nogentais ?

Mme MUNZER.- Ce n'est absolument pas en instruments. Vous parlez de l'improvisation généralisée, de l'atelier jazz, c'est cela ? La deuxième partie ?

M. GEIB.- (*hors micro*) Je parle de tout le reste, chorale...

Mme MUNZER.- C'était ainsi. C'est vrai que c'est une question qui peut se poser. On a voulu laisser inchangée absolument toute la politique.

M. le Maire.- On va demander à Mme GASTINE au plan de l'histoire.

Mme MUNZER.- Oui, petit historique.

Mme GASTINE.- Vous voyez, par exemple, le chant lyrique est à 525 euros. Il reste pour les adultes pareil et même pour les non Nogentais. Il faut savoir que le chant lyrique nécessite deux professeurs, le professeur de chant lyrique et l'accompagnatrice. Cela fait deux professeurs à payer bien sûr. C'est pour cela que la cotisation est quand même assez importante. Après pour le reste, effectivement moi aussi j'avais trouvé que les tarifs des non Nogentais étaient restés les mêmes. Je pense que, pour cette année...

Mme MUNZER.- Pour chaque...

Mme GASTINE.- ...on peut laisser ainsi et revoir après.

Mme MUNZER.- La question, on se l'est posée Monsieur GEIB, simplement pour chacune des lignes. Là, vous venez d'avoir une réponse pour le chant lyrique. Pour la musique d'ensemble, évidemment la réponse n'est absolument pas la même. La réponse pour la musique d'ensemble, c'est que 99 % des gens sont en fait des instrumentistes. Personne ne paie ces 175 euros, puisque personne ne va faire de la musique d'ensemble actuellement. C'est une situation de fait. Pour chaque ligne, il y a une raison qui fait que soit cela ne servirait à rien, le fait de transformer le prix, soit pour le champ lyrique au-dessus de 525 euros, cela fait quand même une somme.

Mme GASTINE.- C'est cher.

Mme MUNZER.- Pour chacune des lignes, il y a vraiment une raison différente, mais on peut tout à fait envisager un changement plus tard.

Mme GASTINE.- Je voulais ajouter que les élèves qui sont en instruments, font bien sûr de l'instrument, du solfège et ils doivent aussi faire une discipline collective. Dans le tarif instruments, cette discipline collective est déjà comprise. Ils ne vont pas repayer pour faire de la musique d'ensemble ou pour faire de la chorale. Certains élèves ne viennent que pour la musique d'ensemble, que pour la chorale. Ils payent donc quand même une cotisation.

M. le Maire.- C'est cela. Les remarques sont particulièrement justifiées. Il est certain que, dans un premier temps, nous voulions mettre en place les quatre niveaux sans trop bouleverser tout le reste. Une fois l'expérience de l'année 2011-2012 effectuée, aux alentours du mois de mai/juin, on se posera la question, on fera le bilan et on regardera s'il faut aller un peu plus dans le sens que vous indiquez.

Mme HESLOUIN.- Je voudrais rebondir sur ce qu'a dit M. GEIB. En fait, on a bien dit tout à l'heure, on l'a voté, que le Conservatoire était municipalisé. Cela veut dire que ce sont quand même nos impôts qui payent le Conservatoire. A partir du moment où ce sont nos impôts, je ne vois pas pourquoi les non Nogentais ne paieraient pas une contribution plus importante. Cela me semble tout à fait logique. Et cela a toujours été fait.

Mme MUNZER.- Ils la payent.

Mme HESLOUIN.- Quand on voit adultes nogentais, non.

Mme MUNZER.- Ce que je dis, c'est qu'il y a une situation de fait et il y a ce qui est écrit là.

Mme HESLOUIN.- Par rapport aux arguments qui ont été donnés, cela ne tient pas la route. C'est une position de principe.

M. le Maire.- Il faut se rappeler ce qui a été dit tout à l'heure. On pouvait bien sûr augmenter les tarifs des non Nogentais dans certaines catégories. Cela ne servait pas à grand-chose dans la mesure où le

nombre de non Nogentais dans ces catégories est quasiment nul, voire à des niveaux ridicules. C'était pour se faire plaisir, pour montrer qu'il y avait une différence mais en recettes, cela n'apportait pas ce que l'on attendait. A l'expérience de cette année, s'il faut aller vers cela, on ira dans cette direction. C'est clair. Aujourd'hui, cela ne le nécessitait pas. Vous avez deux personnes....

Mme MUNZER.- Il y en a zéro en l'occurrence puisque les non Nogentais sont des instrumentistes. Ils ne paient donc pas de toute manière ces choses là en plus, puisqu'ils paient déjà l'instrument où, pour le coup, il y a une différence. En fait, vous avez raison dans l'idée. Et c'est pour cela qu'il y a des différences entre Nogentais et non Nogentais sur les catégories qui représentent 98 % du Conservatoire. Il se trouve que l'on n'a pas voulu tout bouleverser. Les services ont travaillé. Je ne pensais pas que l'on allait réussir pour le mois de septembre à mettre cela en place. Les services ont vraiment travaillé rapidement. Ils ont fait fonctionner des matrices pour que l'on y arrive. Du coup, on n'a pas rectifié cela. Si jamais, il y a effectivement des non Nogentais qui bénéficieraient d'un avantage par rapport à cela, l'année prochaine il est évident qu'il faudrait aller dans ce sens d'une manière ou d'une autre. Pour l'instant, je vous dis, ce sont des instrumentistes qui payent donc déjà plus. Le tarif n'est pas appliqué.

Mme RENOUIL.- Juste un petit mot pour dire quand même que, sur le cycle instruments, les non Nogentais vont payer 597 euros là où les Nogentais payent entre 290 et 412. Il y a quand même une vraie différence. Et la deuxième chose qui est importante, c'est que jusqu'à aujourd'hui, on a fait des simulations. On ne sait pas ce que cela va apporter comme changement par rapport aux personnes qui fréquenteront le Conservatoire en septembre. Il est donc convenu qu'à la fin des pré inscriptions voire des inscriptions définitives, fin septembre, on pourra voir l'impact sur le budget du Conservatoire de ces différentes tranches. Et on a toujours dit que l'on ajustera pour l'année d'après. Là, c'est l'année zéro. On essaie de faire un effort puisque l'on s'était engagé à séparer justement en termes de quotient familial. Après, on fera un point dès la fin du mois de septembre.

M. le Maire.- Comme nous sommes vigilants, comme le souhaite Mme HESLOUIN, sur les deniers de nos concitoyens, nous avons tenté à

fréquentation égale de faire une petite simulation sur l'augmentation en matière de dépenses. Actuellement, on est en-dessous de 20.000 euros.

Mme MUNZER.- On est même vers 10.000.

M. le Maire.- On est en-dessous de 20.000 euros pour ne pas être trop précis. Pour l'instant, ce n'est pas la révolution. Cela ne veut pas dire pour autant que l'on ait 20.000 euros, ainsi, à mettre en plus puisqu'il faudra les trouver ailleurs. Il n'empêche que cet engagement était important vis-à-vis des Nogentais pour élargir l'accès au Conservatoire et, malheureusement pour beaucoup d'entre eux, dans un effectif contraint et encadré. On ne pourra pas dépasser certains effectifs, puisque le Conservatoire actuellement, notamment pour tout ce qui est individuel, est limité en accessibilité de par la structure d'accueil.

Je voulais dire qu'hier, dans cette salle, a eu lieu la prestation du Big Band du Conservatoire Francis Poulenc, créé il y a quelques années. Je peux vous garantir que nous ne pouvons qu'être satisfaits de la qualité du travail fait depuis plusieurs années, la qualité aussi du mélange entre les générations. En effet, hier on a eu la démonstration de l'avantage d'avoir un mélange de générations au niveau des instruments dans le cadre du Big Band. C'est une belle opération et pour ceux qui avaient besoin d'être rassurés, j'ai bien confirmé hier que cette aventure continuait et qu'elle ne s'arrêtait pas du fait de la municipalisation. En tout cas, hier, nous avons assisté dans cette salle, à quelque chose d'intéressant et c'est à mettre au crédit de Hikmet THIERY qui est le professeur de trombone mais qui est aussi à la manœuvre sur le Big Band qui nous a été présenté, ainsi qu'au niveau des ateliers jazz qu'il anime dans des conditions très professionnelles.

Dernier point, puisque nous parlons du Conservatoire, nous avons choisi le directeur qui devrait prendre ses fonctions à plein temps à partir de septembre. Mais d'ici à septembre, il nous a garanti, en accord avec la collectivité dans laquelle il est actuellement, de nous consacrer deux jours par semaine jusqu'aux vacances, pour préparer la rentrée justement. Je vais demander non pas à Mme MUNZER, mais à Mme GASTINE qui l'a connu dans une autre vie, de nous dire qui il est.

Mme GASTINE.- Le choix s'est donc porté sur Michaël ANDRIEU docteur en musicologie. Comme vous l'avez dit Monsieur le Maire, il prendra ses fonctions en septembre, mais d'ores et déjà, il vient aider le

secrétariat pour préparer la rentrée, voire les inscriptions qui vont commencer dès maintenant. Il a été professeur au conservatoire de 2001 à 2009. Il était processeur de formation musicale c'est-à-dire de solfège, d'éveil musical, d'histoire des musiques et de la préparation au BAC musique. Et je peux vous assurer que les élèves qui avaient choisi cette option au BAC, se sont vu attribuer des notes vraiment flatteuses, entre 18 et 20.

M. le Maire.- D'ailleurs, je voulais préciser à M. GEIB que, dans le tableau que l'on vous a présenté au niveau de la mise en place du quotient, la préparation BAC musique pour les Nogentais est chiffrée à 175 euros, alors que pour les non Nogentais elle est à 320 euros. Il y a là aussi une différence. Cette préparation BAC musique était importante pour nous à conserver, pour les effets dont vient de parler Mme GASTINE.

Mme GASTINE.- Oui parce que les lycées n'ont pas de classe qui prépare au BAC musique. Cela paraît bizarre, mais c'est ainsi. C'est donc un professeur apprécié des élèves, des parents d'élèves. Son départ avait vraiment attristé beaucoup de personnes. Il avait une proposition. Il est à Alençon, je crois, en ce moment. C'est quelqu'un qui a des projets pleins la tête. Il fourmille d'idées.

M. le Maire.- Il faudra le raisonner, le calmer !

Mme GASTINE.- En fait, je l'ai bien connu. C'est quelqu'un de très sympathique, de compétent. Je pense qu'il va redonner une énergie nouvelle au Conservatoire.

M. le Maire.- Très bien.

Mme HESLOUIN.- A-t-il des compétences en matière de gestion d'un Conservatoire ? Si j'ai bien compris, cela a dérapé pendant quelques années. Si c'est pour que cela redérape...

Mme GASTINE.- La gestion va être...

M. le Maire.- C'est un service municipal maintenant. Il va être particulièrement encadré.

Mme HESLOUIN.- Malgré tout, il faut qu'il ait quelques notions.

Mme MUNZER.- Il a des notions de pédagogie et de gestion d'équipe. Il sait très bien faire. Il nous l'a même prouvé au Conservatoire de Nogent, puisqu'il avait pris beaucoup de choses en main et notamment la pop-opérette, des gros projets qui unissaient tous les professeurs. Pour employer un mot anglo-saxon, il a vraiment une âme de leader, de chef d'équipe. C'est flagrant quand on le connaît et quand on le côtoie. A ce niveau, il n'y a aucun problème. Concernant la gestion, l'argent, les fiches de paye, etc. comme c'est un service municipal, c'est vrai qu'il aura moins aussi de gestion à faire.

M. le Maire.- Moins de liberté !

Mme MUNZER.- Au niveau du leadership et d'un esprit d'équipe et d'une gestion d'équipe, on est nombreux à lui faire entièrement confiance. Par rapport à la municipalité, c'est aussi important, il a déjà émis le souhait et il nous a déjà beaucoup questionnés sur ce qu'il allait pouvoir faire et développer avec la ville. Il a bien intégré le fait que le Conservatoire était municipal et il est déjà force de proposition ou il attend les nôtres. Je ne sais pas. Après, on peut tout inventer. On verra ce que l'on fera concrètement avec lui quand il sera en poste avec les scolaires, ou autres. M. RASQUIN a déjà utilisé le jazz-band et nous en a parlé tout à l'heure, pour une manifestation sportive. Il est très possible de continuer ce genre d'opération avec lui. Il est très enclin à ce genre de choses.

Mme HESLOUIN.- Vous avez eu plusieurs candidatures ?

Mme MUNZER.- Oh oui, on en a plusieurs. En fait, lui, il y a eu comme une sorte d'évidence sur sa candidature. On en a vu énormément. On avait même passé une délibération. Je pense que vous vous en souvenez, que vous étiez là. Le directeur du conservatoire du Perreux avait même fait des entretiens avec nous pour quelques heures. Je n'ai pas vu tous les candidats, mais je pense que j'en ai vu la moitié. J'ai dû en voir une dizaine, une quinzaine. Les services de la DRH ont dû en voir le double homme. On a reçu beaucoup plus de candidatures qui ne correspondaient pas, des gens qui n'avaient pas les diplômes, etc., que l'on n'a pas reçus du coup.

M. GEIB.- Je voulais dire que lors du vote sur la municipalisation, on avait demandé le quotient familial. On vous remercie de l'avoir mis en place. En revanche, on souhaiterait, mais vous verrez cela l'année prochaine, à faire des efforts plus accentués pour les bas revenus. En

effet, 125 euros ou 175 plus la location des instruments, cela fait cher pour une famille dont le quotient est à 656, voir en-dessous. Il faudra voir si l'on ne peut pas aller plus loin pour ces Nogentais.

M. le Maire.- Très bien. Sachant que ce qui a été annoncé tout à l'heure sera en fonctionnement en septembre au niveau du CCAS. En fait, ce que l'on cherche avant tout, dans chaque poste de dépense notamment, quand c'est un service, c'est de faire en sorte que ce service en analytique soit le mieux cadré pour que ce qui pourrait apparaître non pas comme exceptionnel mais en marge des tarifs, soit pris en charge sur un autre budget. Cela va être l'expérience de l'année qui vient, qui va nous dire comment nous devons faire.

Dernière précision.

Mme GASTINE.- A propos de la location des instruments, on avait mis cela en place il y a quelques années, parce que les parents se plaignaient. Pour louer des instruments chez des luthiers ou autres, je vous assure les tarifs ce n'est pas cela du tout. C'est beaucoup plus cher.

M. le Maire.- Très bien. Revenons au rapport.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, Je vous remercie.

11/115 - Adhésion du département de l'Essonne au SIPPAREC au titre de la compétence développement des énergies renouvelables, transformation du SIPPAREC en syndicat mixte ouvert et modification des statuts du syndicat

(M. IPPOLITO présente la délibération)

M. le Maire.- Très bien. Nous sommes d'accord pour que l'Essonne entre. Vous avez remarqué, Monsieur GEIB, nous sommes d'accord pour l'Essonne entre au SIPPAREC. Aux cantonales récentes, il y a eu un changement même dans la même famille, d'après ce que j'ai cru comprendre.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Je vous remercie.

11/116 - Compte rendu des décisions du Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

M. le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données.

M. le Maire.- Nous arrivons au dernier rapport. Y a-t-il des questions sur la liste qui vous a été transmise ?

M. ARAZI.- Sur la délibération 11/161, la dernière, je me demande si ce n'est pas une erreur. Du 12 mai 2011, cela concerne le Musée de Nogent. On indique la fourniture de panneaux d'exposition pour un prix de 23.325 euros. Cela me paraît, je ne sais pas en quoi sont faits ces panneaux d'exposition, mais peut-on nous préciser si ce sont des œuvres d'art ?

M. le Maire.- Mais non, soyons clairs, c'est du mobilier. On a renouvelé l'ensemble du mobilier destiné à accrocher des expositions. C'est le matériel d'exposition.

M. ARAZI.- Tel que c'est formulé, la formulation est précise, panneaux d'exposition.

M. le Maire.- Oui, c'est ainsi qu'on les appelle. C'est le prestataire qui les appelle ainsi. Ce sont des panneaux destinés à accrocher les expositions.

M. ARAZI.- On ira au Musée de Nogent pour voir l'investissement.

M. le Maire.- Peut-être que, même sans exposition, cela méritera d'être visité.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres questions ?

Mme HESLOUIN.- La 11/124, Monsieur le Maire. Il s'agit d'un litige opposant la commune au centre inter départemental de gestion de la petite couronne. On peut en savoir plus. Vous avez nommé un avocat. D'ailleurs, on ne sait pas quel est son coût. Qu'en est-il de ce litige ?

M. DELLMANN.- C'est un litige à l'occasion d'une procédure de révocation d'un agent. La ville avait adhéré au centre inter départemental de gestion de la petite couronne qui l'assistait. La ville estime que, dans cette assistance, ce centre inter départemental n'a pas rempli son obligation de conseil. En fait, la ville a été condamnée à appeler le centre inter départemental de la petite couronne en garantie. La Cour d'appel n'a pas estimé que ce centre de gestion a commis de faute. Nous considérons qu'il a fait une faute, qu'il a commis une faute de prestataire. On est devant le Conseil d'Etat. Je peux vous donner, si je les ai sous la main, les honoraires de l'avocat au Conseil. C'est un coût horaire en fait de 200 euros H.T.

M. le Maire.- C'est un litige qui date du mandat précédent.

M. DELLMANN.- Je pourrais vous dire plus précisément la prochaine fois.

M. le Maire.- Il date de 2004 ou 2005. Je ne vous raconterai pas l'histoire, mais c'était assez intéressant ! En arriver là, il était normal que la ville considère qu'il était nécessaire qu'elle soit écoutée dans la mesure où la faute était avérée. Et mieux assistée.

Y a-t-il d'autres questions sur ces décisions ? Il n'y en a pas.

Je vous rappelle que par obligation, nous sommes obligés le vendredi 17, dans toute la France là où il y aura des élections sénatoriales en septembre, de réunir le Conseil municipal. Cela durera l'équivalent du temps d'un vote. C'est pour officiellement arrêter la liste des grands électeurs issus du Conseil municipal. Cela veut dire que, comme nous avons été retenus sur un niveau d'habitants de l'ordre de 30.000, c'est-à-dire en fait le chiffre qui avait été arrêté en 2008, nous n'aurons pas de grands électeurs supplémentaires. Il aurait fallu être à 32.000 pour avoir un grand électeur de plus. En revanche, nous aurons à désigner les suppléants des grands électeurs qui pourraient ne pas être présents. Par conséquent, nous aurons à présenter une liste pour élire neuf suppléants.

Cela sera possible de la façon suivante. Chaque liste représentée au Conseil municipal aura la possibilité de présenter une liste et le vote se faisant la proportionnelle, la désignation se fera sur les bases logiques de la représentation proportionnelle. Sachez que c'est une figure imposée que l'on nous a fortement conseillé d'effectuer lors de la séance exceptionnelle du vendredi 17. En gros, cela durera une bonne heure à peu près, pour ceux qui pourraient avoir des soucis professionnels.

L'autre Conseil municipal est maintenu bien sûr à la date prévue, le 4 juillet.

Voilà, mes chers collègues je vous remercie de votre présence. Je vous souhaite une bonne fin de soirée.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

**Jacques J.P. MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne
Conseiller Général du Val-de-Marne
Président de la Communauté d'Agglomération
de la Vallée de la Marne**